

Le Maire présente à l'Assemblée le dossier d'avant-projet d'éclairage public des carrefours de la RN 57 avec la ZAC de LUDRES SUD qui a reçu avis favorable des services de l'Équipement.

Le plan de financement est le suivant :

- RN 57 Nord	80 502.50 F. HT	soit	94 670.94 F. TTC
- RN 57 Sud	2 500.00 F. HT	soit	<u>2 940.00 F. TTC</u>
	Total		97 610.94 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, confirme la délibération du 02 Septembre 1971 :

- l'avant-projet d'éclairage public des carrefours de la RN 57 avec la ZAC de LUDRES SUD est adopté ainsi que le plan de financement,

- demande à Monsieur le Préfet l'octroi de la subvention prévue au taux de 30 % soit 29 283.28 F.